



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 4/2021

Séance de mise en route du 07 septembre 2021
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Laurent BALSIGER

Membres présents :	63
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	76

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Marisa DÜRST, Gabrielle GAROFLID, Laoreta HALILI-ZILI, Sandrine LARGEY BOTTI, Vânia LUIS FRANCISCO, Angelika MANSOUR et Noémie NEUMANN DONEGANI et MM. Stéphane BALLAMAN, Ernest CORBAZ, Jean-Pierre MICHAUD, Félix SCHMIDT et Jérôme VACHER.

A 19h30, **M. Laurent Balsiger**, Président, ouvre cette séance spéciale de mise en route et souhaite une cordiale bienvenue à tous. Cette séance va commencer par le point 0 de notre ordre du jour, à savoir la présentation du test du système de vote électronique. Une fois ce point introductif traité, il ouvrira officiellement la séance.

C'est un immense plaisir pour lui de vous accueillir ce soir, chers collègues conseillères et conseillers communaux, avec une bienvenue toute spéciale aux 27 nouveaux membres de notre Conseil. Il espère que tout le monde a bien profité de cette pause estivale et qu'elle vous a permis de vous ressourcer en ces temps particuliers de COVID que nous continuons à vivre.

A ce propos, comme nous ne sommes toujours pas sortis de cette pandémie, il rappelle les règles, à savoir l'obligation du port du masque dans cette salle en tout temps, sauf pour les prises de parole au micro devant. Si l'intervention est courte, elle peut se faire à votre place, avec votre masque, mais merci d'attendre le micro. Dans tous les cas, merci de commencer par rappeler votre nom et prénom, cela permettra aux uns et aux autres de mettre des noms sur des visages.

Une cordiale bienvenue également aux membres de la Municipalité, à Mme Sylvie Gugenheim, Secrétaire municipale a.i., et Monsieur Jean-François Niklaus, chef du Service des finances. Merci également aux membres de l'administration communale qui ont préparé cette salle et qui nous ont accueilli, MM. Alain Aeschbacher et Cédric Baehler.

Une chaleureuse bienvenue aussi aux personnes qui nous font l'honneur d'assister à nos travaux. Il les remercie pour leur présence et l'intérêt qu'ils montrent aux affaires publiques de la commune.

La presse n'est à sa connaissance pas représentée ce soir.



Une bienvenue toute particulière également à ses collègues du Bureau, notamment à nos secrétaires du Conseil, Mesdames Fabienne Gheza et Mélanie Estoppey, aux deux vices-présidents, M. Stéphane Bruneau et Mme Anne-Marie Fischer, ainsi qu'à nos 4 scrutateurs, Mmes Paulette De Vriese Stan et Laoreta Halili-Zili (excusées ce soir), ainsi que MM. Esteem Okoro et Georges Auberson.

Il donne la parole au PLR pour le remplacement de Mme Paulette De Vriese Stan et au groupe des Verts pour le remplacement de Mme Laoreat Halili-Zili à la table des scrutateurs.

MM. Adame Biruk et Erich Dürst sont proposés à ces postes de scrutateurs. Le Président les remercie d'avance pour leur souplesse, agilité et travail qui sera très particulier aujourd'hui vu que nous allons tester pour la première fois au sein de notre Conseil le système de vote électronique.

0. PRÉSENTATION DU TEST DU SYSTÈME DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Effectivement, cela fait bien longtemps que nous en parlons, et il est enfin là ! Déjà en 2011, notre collègue M. Michel Perret déposait un postulat pour introduire le vote électronique au sein de notre Conseil, mais c'était trop précurseur et ce dernier était refusé en avril 2012. Plusieurs de ses collègues ont travaillé sur le sujet, dont M. Mazyar Yosefi, avec des interventions à ce propos en 2013, 2015 et 2019. Il rend aujourd'hui un vibrant hommage à ces visionnaires en avance sur leur temps.

Mais revenons à notre test d'aujourd'hui. Chacun de vous a reçu un boîtier de vote à l'entrée de la salle. Il souhaite la bienvenue à M. Damien Richard de la société rolloise MeerKathe, qui gère et vend cet outil, et lui donne la parole pour les explications nécessaires à la maîtrise de cet outil et répond aux questions.

Le Président donne ensuite la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

Nous allons donc utiliser le système de vote électronique pour valider les présences en lieu et place de l'appel : pour ce faire, il prie l'Assemblée de bien vouloir appuyer sur le bouton bleu des boîtiers.

Le nombre de personnes présentes est affiché à l'écran. Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée ouverte avec 60 personnes présentes et passe sans plus tarder aux communications de votre serviteur et du Bureau.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement :

En ce début de séance, il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre Assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté Palinzarde à l'esprit. A cet égard, le serment que nous réentendrons tout à l'heure pour



assermenter nos collègues absents lors de la journée d'assermentation du 24 juin dernier nous en rappellera les éléments clés.

En tant que nouveau Président, il risque bien de faire des bourdes et oublis, n'hésitez pas à les lui signaler, avec bienveillance le cas échéant.

Le Bureau du Conseil n'a pas chômé cet été. Avec le secrétariat communal, il a aussi travaillé sur la finalisation du nouveau règlement de notre Conseil, avec le précieux soutien de deux de ses prédécesseurs, MM. Erich Dürst et Jean-Pierre Michaud. Ce dernier a été approuvé par le Canton avec une modification et entrera en vigueur en date du 1^{er} janvier 2022.

Le 31 août une délégation du Conseil a rencontré des représentants du secrétariat municipal pour voir ce qu'impliquera l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement. Des nouvelles plus circonstanciées vous seront données lors de notre Conseil du 9 novembre prochain. Les présidents de groupes et partis recevront des informations déjà lors de la séance du 16 septembre prochain, séance sur invitation de la Municipalité qui souhaite présenter divers projets importants de ce début de législature. Merci aux présidents de groupes et partis qui ne l'ont pas encore fait d'annoncer leur présence ou absence auprès de Mme Patricia Piano, du Greffe municipal.

Jamais 2 sans 3 dit-on. Le Bureau a également travaillé sur le renouvellement de la machine à compter les votes lors des votations communales, cantonales et fédérales. Une séance d'essai, à laquelle a participé une délégation de l'administration, le Canton, la société Kaiser Data, la commune voisine du Mont-sur-Lausanne, notre premier vice-Président et notre secrétaire, a eu lieu la veille au matin pour tester le nouveau matériel SuisseVote.

Cette session ayant été concluante, la précision et la rapidité de ce nouvel équipement a séduit toutes les personnes présentes. Toutefois, pour des raisons liées à son installation et plus particulier à la sécurité, il semble prématuré de l'utiliser lors du scrutin du 26 septembre. Nous utiliserons donc la machine actuelle et ferons ensuite un test grandeur nature avec la nouvelle à cette occasion. Ensuite, si le planning le permet, nous l'utiliserons pour le scrutin du 28 novembre prochain. Un immense merci à toutes celles et ceux qui se mobilisent et se sont impliqués dans ce projet.

Avec Mme Marie Gaud, de l'Office des Affaires culturelles, manifestations et communication, qu'il remercie chaleureusement, il eut l'opportunité de visiter deux nonagénaires : M. Henri Isler et Mme Avelina Rauccio. Ce sont toujours de beaux moments de convivialité, d'échange et d'émotions.

Pour bien commencer cette législature, et vu qu'il n'a pas été possible de le faire lors de la cérémonie d'assermentation, un apéritif aura lieu à l'issue de cette séance. Il compte sur l'Assemblée pour y participer. C'est une occasion unique de se rencontrer en début de législature, malgré le COVID, et pendant que nous le pouvons encore. Nos invités, nos collègues de la précédente législature qui ne se sont pas représentés, nous attendent dès 20h30, merci de leur faire honneur. Par ailleurs, merci de repousser toutes les interventions individuelles non urgentes à la prochaine séance et de vous déplacer le plus rapidement possible après la séance à la Voirie, juste après le bâtiment de la déchèterie. Un grand merci à celles et ceux qui ont participé à l'organisation de cet événement. Il pense notamment à notre secrétaire, notre Syndic, M. Roland Perrin, Municipal, au personnel de la voirie qui nous accueille dans leurs locaux, aux Paysannes Vaudoises pour la subsistance et à la Municipalité pour le vin.



Pour ne pas trop faire patienter nos invités, il propose de reporter le point 3 de notre ordre du jour en fin de séance si nous avons le temps ou sinon à notre prochaine séance du 21 septembre. Notre secrétariat vous enverra dans les prochains jours la présentation que nous avons préparée ce qui vous permettra d'en prendre connaissance sans attendre la prochaine séance, et n'hésitez pas à nous poser des questions par email ou lors de notre prochaine séance.

Vous avez par ailleurs déjà reçu en fin de semaine passée un courrier du Bureau rappelant les bonnes pratiques pour un fonctionnement efficace et convivial de notre Conseil, avec un petit problème de mise en page à l'avant dernier paragraphe pour lequel nous vous remercions de nous excuser.

De plus, nous essayons de mettre sur pieds avec le Canton une séance de formation sur les droits d'initiatives et sur le rôle des Conseillers. Nous avons eu aujourd'hui même un retour du Canton qui nous propose de faire cette formation le mardi 09 novembre à 18h30, soit juste avant la séance plénière qui serait décalé vers 20h ou 20h15. Il demande à l'Assemblée si elle intéressée par une telle formation et si elle est d'accord pour l'organisation de cette formation le 09 novembre à 18h30. Le vote est ouvert au moyen des boîtiers électroniques.

Au vote, à une large majorité, le Conseil est intéressé par la formation.

Au vote, à une large majorité, le Conseil est d'accord pour la date de la formation, le 09 novembre à 18h30.

Des informations quant à l'organisation de cette formation suivront dans les prochaines semaines.

Par un courrier du 8 août dernier, notre collègue Marie-Claude Dami (groupe des Verts) nous a fait part de sa démission de notre Conseil avec effet immédiat. Il fait lecture de son courrier. Sa successeure sera assermentée après validation de la candidature par le Bureau, probablement lors de notre séance du 9 novembre prochain (et non pas du 16 comme publié un certain temps sur le site internet de la commune).

Pour terminer sur une note positive, il remercie la Municipalité qui a pris en charge les coûts dépassants le budget de notre sortie extra muros très réussie à Aigle, le 5 juin dernier, organisée de main de maître par son prédécesseur, M. Fabien Loi Zedda.

Il félicite également notre Secrétaire municipale Mme Sarah Miéville et son conjoint pour la naissance de Rachel, le 19 août dernier. Nos meilleurs vœux à toute la famille.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président propose de reporter le point 3 à la fin de la séance ou lors de la prochaine séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour amendé.



Au vote, l'ordre du jour amendé est accepté à une large majorité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2021

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. RAPPEL DES BONNES PRATIQUES DU CONSEIL COMMUNAL – PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

Ce point est reporté.

4. ASSERMENTATION DE TROIS CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président prie Mmes Fanny Burki et Tina Reist ainsi que M. Tauno Jalanti de le rejoindre et l'Assemblée de se lever.

Il lit la prestation de serment (art 5 de notre Règlement). A l'appel de son nom, il demande de lever la main droite et de dire « Je le promets »

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont félicités et applaudis, ils peuvent siéger valablement. Les conseillers sont maintenant au nombre de 63.

Pour les points 5 à 11 de l'OJ, il a demandé à l'avance aux présidents de groupe de lui transmettre leurs candidats sur la base de la clé de répartition déjà validée lors de la séance du 24 juin dernier.

Il les remercie d'avoir répondu favorablement à sa demande et de permettre ainsi de traiter rapidement ces points.

Comme l'autorise l'article 37 du règlement « si le nombre est inférieur ou égal à celui des sièges vacants, les candidats sont proclamés élus tacitement ». Si nous avons plus de candidats que de postes à repourvoir, nous passerons au vote électronique.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION.

Un siège restait à repourvoir pour les suppléants. Le Président a reçu du PS la candidature de Mme Fanny Burki.

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Fanny Burki est élue tacitement.



6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS.

Neuf sièges sont à repourvoir pour les membres et six pour les suppléants, le Président a reçu les propositions suivantes :

Election des membres :

Mme Cosette Perfect (PLR)
M. Julian Pidoux (PLR)
M. Fabien Loi Zedda (PLR)
M. Pierre Borel (PS)
M. Jean-Pierre Michaud (PS)
Mme Brigitte Guex (Verts)
M. Richard Golay (Verts)
Mme Angelika Mansour (Vert'lib)
Mme Anne-Lise Udry (UDC)

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

Election des membres suppléants :

Mme Vânia Luis Francisco (PLR)
Mme Paulette De Vrieze Stan (PLR)
Mme Muriel Cuendet Schmidt (PS)
M. Ahmed Amine Larhoussi (Verts)
M. Cristian Neagu (Vert'lib)
M. Yann Glayre (UDC)

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

7. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

Neuf sièges sont à repourvoir pour les membres et six pour les suppléants, le Président a reçu les propositions suivantes :

Election des membres :

Mme Fabienne Guignard (PLR)
M. Claude Matter (PLR)
M. Cédric Fiora (PLR)
Mme Muriel Cuendet Schmidt (PS)
M. Mazyar Yosefi (PS)
Mme Brigitte Guex (Verts)
M. Nicolas Häusel (Verts)
M. Michael Mäder (Vert'lib)
M. Yann Glayre (UDC)



Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

Election des membres suppléants :

M. Marc Veraguth (PLR)
M. François Puricelli (PLR)
M. Marco Caffaro (PS)
M. Cyril Duruz (Verts)
Mme Noémie Neumann Donegani (Vert'lib)
M. Christian Guex (UDC)

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

8. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DU LÉGISLATIF AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Deux sièges sont à repourvoir, le Président a reçu les propositions suivantes :

M. Marc Veraguth (PLR)
Mme Sandrine Largey Botti (PS)
Les deux sont membres sortants du Conseil d'établissement.
et
M. Cristian Neagu (Vert'lib)

Mme Patrizia Vinciguerra demande si ces trois candidats peuvent présenter des arguments, étant donné qu'elle ne les connaît pas. Il lui est difficile de juger une candidature plus qu'une autre sans cela.

Les candidats se présentent.

M. Marc Veraguth est président du Conseil d'établissement depuis quatre ans. Il a en effet repris le poste au début de la précédente législature, avec plaisir et engagement. Il souhaite continuer ainsi au sein du Conseil d'établissement.

M. Cristian Neagu habite à Epalinges depuis 2012, avant cela il vivait en Suède. Ses enfants sont scolarisés à Epalinges et il pense pouvoir apporter une autre approche et une autre vision au sein du Conseil d'établissement.

Mme Sandrine Largey Botti étant absente ce soir, M. Michael Crottaz la présente sa candidature. Mme Largey Botti habite depuis plus de 30 ans à Epalinges et est membre du Conseil d'Établissement depuis de nombreuses années. Étant très investie, elle a vraiment à cœur de continuer.

Il n'y a pas d'autres propositions, le Président passe au vote de l'élection de deux candidats.



Au vote électronique, les résultats sont :

Mme Sandrine Largey Botti obtient 44 voix

M. Marc Veraguth obtient 36 voix

M. Cristian Neagu obtient 28 voix

Mme Marisa Dürst obtient 1 voix

Mme Fabienne Guignard obtient 1 voix

Au vote, sont élus Mme Sandrine Largey Botti et M. Marc Veraguth.

9. ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'EPALINGES (AAEE).

Deux sièges sont à repourvoir, le Président a reçu les propositions suivantes :

Election d'un membre :

Mme Linn Thoreau-Margot (Verts)

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Linn Thoreau est élue tacitement.

Election d'un membre suppléant :

Mme Laurence Duvoisin Ospel (PLR)

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Laurence Duvoisin Ospel est élue tacitement.

10. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS.

Deux sièges sont à repourvoir, le Président a reçu les propositions suivantes :

Election d'un membre :

M. Marc Veraguth (PLR)

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Marc Veraguth est élu tacitement.

Election d'un membre suppléant :

M. Philippe Koch (UDC)

Il n'y a pas d'autres propositions, M. Philippe Koch est élu tacitement.

11. DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DU FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (FEEDD).



Trois sièges sont à repourvoir, le Président a reçu les propositions suivantes :

Mme Léa Pacozzi (PS)
M. Félix Schmidt (Vert'lib)
M. Enzo Santacroce (PLR)

Il n'y a pas d'autres propositions, ces candidats sont élus tacitement.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ **M. Alain MONOD, Syndic**

Communications reportées à la prochaine séance : dans la mesure où nous allons retrouver nos ex-collègues pour l'apéritif qui suivra et que le Président a annoncé que les propositions individuelles de toute à l'heure seront limitées, la Municipalité annonce qu'elle a pris la même décision concernant ses communications.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Préavis mobilité – séance CC du 09 novembre : la Municipalité va proposer au Conseil au mois de novembre un préavis concernant la mobilité. Ce préavis étant conséquent (plus de 50 pages), il sera déjà à disposition vers le 22 septembre, soit avant le délai légal, ceci afin que la commission ad hoc désignée par le Bureau puisse déjà siéger et l'étudier. Cela permettra également d'anticiper sur le nouveau règlement du Conseil communal. Il profite d'informer que du 16 au 22 septembre aura lieu la semaine de la mobilité et qu'il y a encore des places pour les diverses manifestations envisagées.

▪ **Mme Brigitte CROTTAZ, Municipale**

Recours contre les décisions du Conseil : elle tient à informer le Conseil communal de l'issue de deux recours qui avaient été déposés contre des décisions du Conseil communal et de la Municipalité et qui ont tous deux été rejetés par les instances juridiques. En date du 19 juillet 2021, le tribunal cantonal a rejeté le recours déposé par plusieurs habitants d'Epalinges contre la décision du Département du territoire et de l'environnement du 21 mai 2019 approuvant le plan de quartier « Les Planches-Montblesson » et les décisions du Conseil communal d'Epalinges des 21 novembre 2017 et 25 septembre 2018 adoptant ce plan de quartier et levant les oppositions. Sans revenir en détail sur les 41 pages de l'arrêt du Tribunal cantonal de droit administratif et public, on peut résumer les choses ainsi :

Les opposants avaient formulé des oppositions sur plusieurs points.

- Cette zone étant anciennement destinée à l'habitation individuelle avec un coefficient d'utilisation maximum de 0,325, ils refusaient l'augmentation de la densification prévue dans le projet à 0,625. Cet argument a été rejeté puisqu'il s'appuyait sur des plans datant de 1985 alors que, depuis 2012, ces parcelles ont été intégrées dans le périmètre compact du PALM lequel se fonde sur le Plan directeur cantonal (PDCn) de 2008.



- Ils mettaient ensuite en avant l'augmentation insurmontable du trafic qui serait engendré par ces nouvelles constructions : deux études ont permis de démontrer que l'augmentation de trafic prévisible était modeste et surmontable.
- Ils s'inquiétaient aussi des nuisances sonores. Là également, une étude a pu démontrer que l'augmentation d'environ 1 décibel (dB) prévisible dans ce quartier ne risquait pas de faire dépasser les limites admissibles qui sont de 60 décibels de jour et 50 décibels de nuit.
- Une opposition consistait à évoquer de potentiels dangers naturels sur une partie d'une des 3 parcelles concernées. Là également, la réponse des spécialistes géotechniques a permis de confirmer que toutes les dispositions avaient été prises pour éviter tout risque.

En conclusion, le Plan de quartier (PQ) et son règlement (RPQ) adoptés par le CC en septembre 2018, a été approuvé par le département du territoire et de l'environnement en mai 2019, concluant qu'il était conforme au plan directeur cantonal, au projet d'agglomération Lausanne-Morges ainsi qu'aux différentes lois cantonales et fédérales. Les différents motifs de recours contre cette décision du DTE ont été étudiés un par un par le Tribunal cantonal qui les a tous réfutés avec, comme dit précédemment, 41 pages d'explications pour ceux qui souhaitent en connaître les détails.

Elle en vient à un 2^{ème} recours, qui avait été déposé contre la décision de mise en zone réservée cantonale de deux parcelles (1080 et 1562) situées au sein d'un quartier de villa au nord de la route de Berne.

L'opposant avait dans un premier temps recouru contre cette décision auprès de la cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud, lequel a rejeté le recours le 28 février 2020 confirmant l'instauration de zones réservées cantonales englobant ces parcelles.

L'opposant a alors saisi le Tribunal fédéral par voie de recours en matière de droit public. Le principal motif de recours était la violation du droit à l'égalité de traitement. Le Tribunal fédéral répond que l'égalité de traitement n'a qu'une portée réduite dans l'élaboration des plans d'affectation et qu'il est dans la nature même de l'aménagement local que la délimitation de zones crée des inégalités et que des terrains de même situation et nature puissent être traités différemment en ce qui concerne tant leur attribution à une zone déterminée que leur possibilité d'utilisation. Du point de vue constitutionnel, il suffit que la planification soit objectivement soutenable, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas arbitraire. L'instrument de la zone réservée se justifie pour permettre aux autorités de bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante à l'adoption d'une planification conforme à la LAT. Les zones réservées litigieuses étant fondées sur des critères objectifs, conformes à la LAT, le Tribunal fédéral a donc logiquement rejeté le recours en date du 23 juillet 2021.

13. AUTORISATIONS GÉNÉRALES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 – PRÉAVIS N° 19/2021

Le Président donne la parole à M. Sandy Warth, pour la lecture du rapport de la Commission des finances (au dossier).



La CoFin propose les amendements suivants aux conclusions du préavis :

Le 1^{er} amendement concerne le point 1 des décisions (ajout du texte en gras):

« 1. **Afin de lui permettre d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la LPPPL**, la Municipalité est autorisée à procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000.00 (cinq millions) au total. **L'autorisation de procéder est conditionnée à l'approbation conjointe de la commission des finances et de celle d'urbanisme et des constructions, qui décideront à la majorité de leurs membres présents. La Municipalité informe les commissions des finances et d'urbanisme et des constructions si elle souhaite activer son droit de préemption. Suite à cette annonce, les commissions se réunissent et font part de leur préavis à la Municipalité dans un délai de trois semaines. Passé ce délai, la Municipalité active son droit de préemption si elle le souhaite.** ».

Le 2^{ème} amendement : rajout d'un 6ème point.

« **6. La Municipalité est autorisée à statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou part de société immobilières, à concurrence de CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises** ».

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur travail.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Il passe donc au vote du 1^{er} amendement :

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité

Il passe ensuite au vote du 2^{ème} amendement :

Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité

Le Président passe maintenant au vote du préavis tel qu'amendé.

Au vote, le préavis 19/2021 est accepté tel qu'amendé à une large majorité moins 5 abstentions.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président rappelle sa demande de reporter si possible vos interventions à la séance du 21 septembre, et si ce n'est pas possible parce que c'est urgent ou que vous ne pouvez pas être présent le 21, d'être le plus concis possible pour permettre de ne pas faire attendre nos invités. Merci d'avance.

Il passe la parole dans l'ordre d'arrivée des demandes qui lui sont parvenues.

M. Guy Chassang a une question à la Municipalité concernant la remise en circulation alternée du pont de la Girarde et l'accélération des travaux. La mise en sens unique du pont de la Girarde, prévue jusqu'à fin octobre, cause des difficultés considérables pour les habitants du haut de la commune qui souhaitent se rendre au centre-ville et ce, d'autant plus que les travaux de la Route



de Berne créent des embouteillages très importants. Par ailleurs, il y a très peu d'activités sur ce chantier qui pourraient vraisemblablement être accélérés. Il demande donc à la Municipalité si elle peut envisager de remettre la circulation sur le pont de la Girarde en circulation alternée, comme c'était le cas depuis début juillet, et si elle peut prendre contact avec l'entreprise effectuant les travaux pour voir dans quelle mesure ils pourraient être accélérés.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que la Municipalité fait tout son possible pour faciliter la vie des citoyens d'Epalinges sur ce pont. Vu l'importance des travaux qui doivent être faits sur les côtés de la route, de chaque côté du pont, on peut difficilement faire mieux malheureusement. Cependant, la circulation n'est pas si difficile que cela, il en fait l'expérience tous les jours. Mais il a toutefois demandé à la DGMR qu'ils règlent le feu des bus qui reste au rouge un peu trop longtemps.

M. Guy Chassang a également un postulat relatif à une zone de dépose rapide au M2 lorsqu'on vient de la Croix-Blanche. Pour les habitants des hauts d'Epalinges qui arrivent en voiture au M2 depuis la Croix-Blanche, déposer des personnes au M2 ou les y récupérer oblige à des manœuvres au milieu des bus et des piétons, faute d'une zone de dépose rapide et de récupération appropriée. Une telle zone existe lorsque l'on vient depuis le carrefour des Croisettes. Il demande donc à la Municipalité la mise à l'étude de l'implantation d'une zone de dépose/récupération rapide au M2.

15. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

Le Président remercie l'Assemblée de ne pas oublier de rendre les boitiers de vote à la sortie, là où vous les avez reçus. Ce premier test du vote électronique a été concluant. Nous aurons l'occasion d'en discuter au sein du Bureau pour voir quelle suite donner.

Il invite toutes et tous, même ceux qui ne sont pas inscrits, à se rendre à pieds dans les locaux de la Voirie, juste après la déchèterie, pour y rejoindre nos invités.

D'ores et déjà santé et au plaisir de vous y cotoyer.

La séance est levée à 20h52.

Epalinges, le 05 octobre 2021.

Le Président :



Laurent Balsiger



La Secrétaire :



Fabienne Gheza

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 19/2021 : Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Michael Crottaz, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 19/2021 lors de sa séance du 25 août 2021. Le membre permanent des Verts Libéraux était absent et non remplacé. En date du 31 août 2021, la CoFin a traité une nouvelle proposition d'amendement. Etaient présents les mêmes commissaires à l'exception de Monsieur Michael Crottaz, remplacée par Madame Muriel Cuendet Schmidt. A cette deuxième séance, Monsieur Nicolas Garoflid était présent.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal en charge des finances

Monsieur Mischler, Municipal des Finances, rappelle que le présent préavis propose au Conseil Communal de renouveler pour la présente législature (2021-20216) les autorisations générales précédemment accordées à la Municipalité et qui sont indispensables à une gestion efficiente et rapide.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge pourquoi l'autorisation d'acquisition immobilière prévoit aussi des acquisitions sous forme d'actions ou de parts de sociétés immobilières. Monsieur Mischler répond que la loi prévoit toutes les formes d'acquisition et que dans le cadre de l'exercice du droit de préemption dans le cadre de la LPPPL il est préférable de prévoir toutes les formes possibles d'acquisition immobilière. La réponse satisfait le commissaire.

Un commissaire indique que le préavis no 18/2020 du 10.08.2020 avait été amendé lors de la séance du Conseil Communal du 22.09.2020 afin d'intégrer une condition qui prévoyait de soumettre l'autorisation d'acquisition à l'approbation conjointe de la commission des finances et d'urbanisme et des constructions et que cette condition ne figure pas ni dans le texte du préavis no 18/2020, ni dans le présent préavis. Il propose de l'intégrer dans les conclusions sous point 7, décision 1 par une proposition d'amendement. Un autre commissaire répond que si le présent préavis reconduit les dispositions du préavis no 18/2020 cela devrait être suffisant. Après discussion, il s'avère qu'il serait plus transparent et compréhensible d'ajouter la condition pour être sûr qu'à l'avenir elle soit aussi reprise.

Un commissaire propose de compléter la décision no 1 des conclusions au point 7 par une introduction spécifiant que les acquisitions d'immeubles ne sont permises que dans le cadre de l'exercice du droit de préemption dans le cadre de la LPPPL. Monsieur Mischler indique que c'est bien l'objet du présent préavis. Tous les commissaires sont d'accord pour ajouter une précision.

Un commissaire s'interroge si l'engagement de dépenses extra-budgétaires à hauteur de CHF 50'000.00 ne concernent que des dépenses de fonctionnement non prévues ou s'il concerne aussi les dépassements de crédit d'investissement validés par des préavis. Monsieur Mischler

précise que l'article 16 RCC prévoit que lorsqu'un crédit d'investissement est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil Communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais. En outre, il ajoute que l'article 11 RCC indique que la Municipalité en peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ressortant du budget de fonctionnement que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil Communal au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil Communal. Il en résulte que l'autorisation d'engager des dépenses extra-budgétaires ne concerne que le budget de fonctionnement de la Commune et pas les crédits d'investissement validés par des préavis.

Après la rédaction du présent rapport et dans sa phase de validation, Monsieur Maurice Mischler a indiqué à la CoFin la nécessité d'ajouter une autorisation qui figurait dans les autorisations données à la Municipalité pour la législature 2016-2021 (voir préavis no 15/2016). Un commissaire rappelle qu'il est vrai que sous le point 1. du préavis no 19/2021, il est indiqué que "Le présent préavis propose au Conseil communal de renouveler, pour la législature 2021-2026, les autorisations générales précédemment accordées à la Municipalité." et que dans le préavis no 15/2016 cité par Monsieur Maurice Mischler, "La Municipalité est autorisée à statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou part de société immobilières, à concurrence de CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises."

Après discussion, les commissaires acceptent d'entrée en matière avec cette proposition d'amendement.

Conclusion

Le Président propose d'amender le point 1 des décisions de la manière suivante (**ajout texte en gras**):

« 1. Afin de lui permettre d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la LPPPL, la Municipalité est autorisée à procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 5'000'000.00 (cinq millions) au total. L'autorisation de procéder est conditionnée à l'approbation conjointe de la commission des finances et de celle d'urbanisme et des constructions, qui décideront à la majorité de leurs membres présents. La Municipalité informe les commissions des finances et d'urbanisme et des constructions si elle souhaite activer son droit de préemption. Suite à cette annonce, les commissions se réunissent et font part de leur préavis à la Municipalité dans un délai de trois semaines. Passé ce délai, la Municipalité active son droit de préemption si elle le souhaite. ».

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin a accepté cet amendement et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter cet amendement.

Le 31 août 2021, le Président propose d'amender les décisions de la manière suivante (**ajout texte en gras**) :

« 6. La Municipalité est autorisée à statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou part de société immobilières, à concurrence de CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises. ».

C'est à l'unanimité des membres présents le 31 août que la CoFin a accepté ce second amendement et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter également cet amendement.

Le Président propose ensuite de passer au vote sur le préavis no 19/2021 amendé deux fois.

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 19/2021 amendé et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 19/2021 amendé.

Epalinges, le 31 août 2021



Sandy Warth
Président